

Séance du mardi 14 novembre 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 09/11/2023

Présents : 10

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick
MARCEL,*

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Sophie ZUBER,
Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés: ASCOLA Pascal par ASCOLA Lisiane

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Décision Modificative N° 1 - 033_2023

OBJET : Décision Modificative N° 1

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un mandat doit être émis sur le compte 673 pour annuler un titre émis à tort de TDF en 2022. Or, il n'y a pas de crédit ouvert au chapitre 67 du budget 2023. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	525,00	
615231	Entretien, réparations voirie	-525.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

